REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

MINISTERE DU PLAN, DE LA COOPERATION INTERNATIONALE ET DU DEVELOPPEMENT

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (INS)

Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (P178497): Volet Guinée

(PHASAOC Guinée)

FINANCEMENT : IDA CREDIT 73110-GN

BANQUE MONDIALE

Termes de Références du recrutement des Agents cartographes et de dénombrement de la deuxième vague de l'EHCVM en Guinée

Février 2026

1. Contexte et justification

Dans le souci d'améliorer la production et la disponibilité de données statistiques qui permettront de faciliter l'élaboration, le suivi et l'évaluation des projets et programmes de développement, le Gouvernement Guinéen a décidé d'intégrer le Projet Régional d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (PHASAOC) financé par la Banque Mondiale. Ledit projet apporte son appui financier à la réalisation de la deuxième enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages.

Il faut rappeler qu'en Guinée, la première EHCVM, qui a été réalisée par l'Institut national de la statistique en 2018/2019, a connu deux vagues dans sa phase de collecte proprement dite. A l'issue des travaux de traitement et d'analyse, l'INS a publié les chiffres de pauvreté.

La seconde enquête est en cours depuis 2025. La collecte des données du volet prix auprès des marchés a débuté le 1er Octobre 2025 pour onze de terrain. Et la première vague de collecte des données des volets ménage et communautaire a commencé le 19 novembre 2025 pour 90 jours ouvrables dont la clôture est prévue à la fin du mois de février 2026.

Le tirage des ménages de la première vague a été effectué sur la base des données du quatrième recensement général de la population et de l'habitation de 2024. La collecte des données a été réalisée auprès d'un nombre non moins important de ménages de remplacement. En plus, la collecte de la deuxième vague est prévue une année après celle du recensement général. Par conséquent, une mise à jour du dénombrement des 345 zones de dénombrement tirés de la base du recensement est nécessaire pour réduire le taux de ménages de remplacement.

L'énumération et le dénombrement ont pour objectif principal de disposer une liste exhaustive des ménages de chaque grappe en vue de réduire le remplacement des ménages et avoir des facteurs d'extrapolation plus fiables.

Pendant cette opération les actions suivantes seront à mener : sélectionner et imprimer les cartes des zones de dénombrement sélectionnées pour la deuxième vague ; assurer la formation des agents énumérateur et de dénombrement ; faire une nouvelle cartographe des concessions et des ménages ; procéder au dénombrement des ménages ; faire le suivi de la collecte tant au bureau que sur le terrain ; préparer un nouveau fichier de ménages ; procéder au tirage des ménages échantillons ; et élaborer le rapport de mise en œuvre l'activité.

Les présents Termes de Références sont relatifs au recrutement de 58 agents cartographes et 58 agents de dénombrement, 8 superviseurs en vue de la réalisation la cartographie et l'énumération des grappes retenues au compte de la deuxième vague de l'EHCVM en Guinée.

2. Misson des agents de terrain

2.1. Agent Cartographe

Dans le cadre de cette collecte, la principale mission de l'agent cartographe est de numéroter les concessions et lister les ménages qui s'y habitent pour les grappes qui lui sont confiés. A cet effet, il doit :

- Participer à la formation préalable sur les outils et la méthodologie de la collecte ;
- Se rendre dans les localités qui lui sont attribuées (avec l'agent de dénombrement dont il forme l'équipe) ;
- Prendre contact avec les autorités administratives et coutumières pour les informer des objectifs de l'enquête, de la manière dont le travail va se dérouler et de la durée du séjour et obtenir leur collaboration avant le début des opérations de terrain (avec l'ensemble de son équipe) ;
- Faire la reconnaissance des limites des zones de dénombrement (ZD) qui lui sont attribuées (avec l'ensemble de son équipe) ;
- Faire une numérotation continue de toutes concessions de la zone de dénombrement ;
- Lister tous les ménages qui habitent la concession (en indiquant l'effectif des ménages du ménage par sexe) ;
- faire le croquis détaillé des ZD en y positionnant toutes les concessions ;
- positionner à l'aide d'une tablette munie d'un récepteur GPS les localités qui ne se trouvent pas sur la carte de base ;
- appuyer l'énumérateur dans le dénombrement des ménages au cas où le travail du cartographe dans la ZD est fini ;
- informer le superviseur des éventuels problèmes rencontrés sur le terrain et suivre leurs instructions pour les résoudre ;
- Vérifier l'exactitude des croquis détaillés et leur conformité avec les informations consignées dans la tablette avant de les soumettre au contrôleur ou au superviseur ;
- Administrer les fiches de manière rigoureuse et professionnelle ;
- Assurer la vérification et la validation des données collectées ;
- Respecter les normes éthiques et la confidentialité des informations recueillies ;
- Rapporter quotidiennement les données collectées à son chef.

Profil requis pour les agents cartographes

- Les candidats doivent remplir les critères suivants :
- Nationalité et âge : Être de nationalité togolaise et âgé de 20 ans au moins et de 45 ans au plus au 31 décembre 2025
- Niveau d'études : Avoir au moins le Baccalauréat+2 en géographie ou un diplôme équivalent.

Expérience : Expérience préalable dans la collecte de données ou dans la réalisation d'enquêtes est souhaitée.

- Compétences :

- Être physiquement apte pour tous travaux de terrain ;
- Bonnes capacités de communication et d'écoute ;
- Maîtrise des outils de collecte de données (tablettes, smartphones, etc.) ;
- Capacité à travailler sous pression et à respecter les délais ;
- Capacité à travailler en équipe ;
- Connaissance du contexte local (langues, cultures, etc.).

- Langues : Maîtrise d'une des langues locales du pays et du français.

2.2. Agent de dénombrement

Dans le cadre de cette collecte, la principale mission de l'agent de dénombrement est de renseigner les fiches ménage des ilots pour les secteurs/villages qui lui sont confiés. A cet effet, il doit :

- Participer à la formation préalable sur les outils et la méthodologie de la collecte ;
- Se rendre dans les localités qui lui sont attribuées (avec l'ensemble de son équipe) ;
- Prendre contact avec les autorités administratives et coutumières pour les informer des objectifs de l'enquête, de la manière dont le travail va se dérouler et de la durée du séjour et obtenir leur collaboration avant le début des opérations de terrain (avec l'ensemble de son équipe) ;
- Faire la reconnaissance des limites des secteurs/villages qui lui sont attribuées (avec l'ensemble de son équipe) ;
- Identifier les ménages lister par l'agent cartographe ;
- Effectuer des visites aux ménages qui lui sont affectés et les convaincre à répondre correctement aux questions de la fiche de dénombrement ;
- Administrer les questionnaires de manière rigoureuse et professionnelle ;
- Assurer la vérification et la validation des données collectées ;
- Respecter les normes éthiques et la confidentialité des informations recueillies ;
- Rapporter quotidiennement les données collectées à son chef.

Profil requis pour les agents de dénombrement

Les candidats doivent remplir les critères suivants :

- Nationalité et âge : Être de nationalité togolaise et âgé de 20 ans au moins et de 45 ans au plus au 31 décembre 2025
- Niveau d'études : Avoir le Baccalauréat ou un diplôme équivalent.
- Expérience : Expérience préalable dans la collecte de données ou dans la réalisation d'enquêtes est souhaitée.

- Compétences :
  - Être physiquement apte pour tous travaux de terrain ;
  - Bonnes capacités de communication et d'écoute ;
  - Maîtrise des outils de collecte de données (tablettes, smartphones, etc.) ;

- Capacité à travailler sous pression et à respecter les délais ;
- Capacité à travailler en équipe ;
- Connaissance du contexte local (langues, cultures, etc.) ;

- Langues : Maîtrise d'une des langues locales du pays et du français ;

- Autres points :
  - Être entièrement disponible sur la période couvrant la formation et la collecte des données (**23 Mars au 30 Avril 2026**) ;
  - Avoir un compte bancaire ou mobile money ;

NB : Les candidatures féminines sont fortement encouragées

3. Dossier de candidatures

Chaque dossier de candidature doit comporter :

- une lettre de motivation adressée au Directeur Général de l'Institut National de la Statistique, Coordonnateur du PHASAOC ;
- un curriculum vitae certifié sincère ;
- une copie du ou des diplômes, des attestions de travail et autres certificats de formation ;
- tout autre document pertinent permettant d'apprécier les expériences professionnelles ;
- une copie de la Carte Nationale d'Identité ou passeport en cours de validité.

4. Lieu de dépôt

Les dossiers de candidature doivent être scannées et transmis à l'adresse électronique suivante : **spmphasaocgn@gmail.com** au plus tard 20 Mars 2026 à 12h, délai de rigueur.